

L'an deux mille vingt et le dix sept décembre à dix huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes «Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	11 Décembre 2020
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	14		
Membres absents ou excusés	2		
Membres qui ont pris part à la délibération	14		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	X	D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X
BOUET Lynda	Excusée	FABREGES Marie France	Excusée	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND Jean Pierre	X
CHAPUIS Pierre	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	X
DALVERNY Jérôme	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

1. Marché public : acquisition véhicule ordures ménagères :

Le Président expose qu'il avait été budgétisé en 2019 l'acquisition d'un camion pour le service de collecte des ordures ménagères. Une première consultation n'avait pas abouti.

Une seconde consultation a été lancée en octobre 2020, pour un véhicule de 16 tonnes de 12 m3 afin de remplacer un véhicule déjà ancien (plus de 10 ans) ; un deuxième véhicule du même âge étant conservé en secours en remplacement lorsque certains véhicules sont en révision. Il précise qu'acquérir un véhicule de plus gros tonnage permet de coupler certaines tournées et d'éviter d'aller vider systématiquement au SIDOMSA en fin de matinée à Lavilledieu. Il permet aussi de se séparer d'un camion et d'en mettre un autre en service réduit afin d'éviter des frais sur ces deux véhicules qui commençaient à donner de sérieux signes de faiblesse.

Pour cette nouvelle consultation, trois offres ont été reçues, parmi lesquelles celle de SEMAT qui propose un camion de démonstration, d'occasion, de moins de 30 000 km et moins de 3 ans. Il présente l'avantage d'être disponible rapidement janvier ou février 2021 alors la livraison d'un camion neuf ne pourrait intervenir au mieux qu'à l'été 2021. Il est équipé de la même manière que les véhicules neufs qui nous ont été proposé, avec des options en plus, et ce pour un prix de 95 000 € HT au lieu de 122 700 € HT pour le même véhicule neuf équipé de moins d'options.

Après analyse, cette offre est économiquement la plus avantageuse. Le président propose donc au bureau d'approuver cette acquisition. Il propose en parallèle de céder pour 2 500 euros un ancien camion OM d'environ 20 ans au garage Teyssier Poids-lourds installé sur Aubenas.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

2. Marché public : attribution marché photovoltaïque :

Le président rappelle que la première tranche photovoltaïque a été mise en service le 07 octobre 2019. Cette tranche concernait l'installation de panneaux photovoltaïques sur 4 bâtiments communautaires pour une puissance totale de 374 KWc. Cette première tranche avait été financée avec des subventions à hauteur de 70%. Le bilan de la première année fait apparaître une production de 411 043 KW et nous avons vendu l'électricité pour 46 283.44 €.

Suite à ce bilan très satisfaisant, la CDC a décidé de programmer une 2^{ème} tranche sur quatre sites communautaires : ancienne usine à Prades 99.6 KWc, Gymnase de Montpezat-sous-Bauzon 33.6 KWc, Vestiaires du stade de Lalevade d'Ardèche 36.3 KWc et vestiaires stade de Thueyts 10.2 KWc.

Cette opération a été votée au budget 2020. La région finance à hauteur de 15% et l'Etat (DSIL) à hauteur de 40%, le solde par un emprunt sur 20 ans (durée du contrat de vente d'électricité à EDF OA).

Une consultation a été lancée courant novembre et après analyses des offres, le Président propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir l'offre de la société ID SOLAIRE située à Prades pour un montant de 177 318.00 € HT soit 140 036.00 € pour la tranche ferme et 37 282.00 € pour la tranche optionnelle (Vestiaires de Lalevade qui sera déclenchée sur ordre de service lorsque les vestiaires de Lalevade seront construits).

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. Action sociale : demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Ardèche :

Le département de l'Ardèche accompagne les territoires vers la constitution de projets sociaux de territoire. Il lance pour le 31.12.2020 un appel à projet ciblant trois axes :

- accompagner les ardéchois dans leur accès aux droits sociaux
- innover, expérimenter

- identifier, analyser, partager les enjeux sociaux.

Le premier axe est assuré par la Maison France Service et la mise en place de la banque alimentaire correspond au deuxième. Aussi, le Président propose de répondre à l'appel à projet et de solliciter une aide de 20 000.00 €. L'accord de principe du Bureau communautaire sera soumis à validation par le conseil en début d'année 2021.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

4. Validation itinéraire voie douce :

Le Président expose que les mobilités douces étant en développement sur de nombreux territoires, les collectivités, en accord avec le SEBA, propriétaire des anciennes voies de chemin de fer, aménagent ou projettent d'aménager ces plateformes pour répondre à cet engouement par des tracés sécurisés pour la circulation des piétons et vélos. Le projet de voie douce entre Labégude et Vals les Bains d'une part et Prades et Lalevade d'Ardèche d'autre part, par l'ancienne voie ferrée fait l'objet pour la maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux d'un groupement de commandes entre les deux communautés de communes d'Ardèche des Sources et Volcans et du bassin d'Aubenas. Ce projet doit permettre, à terme, de rejoindre le département du Gard par une voie douce adaptée et sécurisée, dénommée Via Ardèche. Pour les mobilités sur nos territoires c'est une vraie plus-value au niveau du tourisme ou des loisirs mais aussi pour les mobilités du quotidien, aller travailler à Aubenas à vélo par exemple. L'Etat, la Région, le Département soutiennent financièrement ce projet.

Après une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études SUEZ, la maîtrise d'œuvre proprement dite a été confiée au cabinet Géo-Siapp. Un comité technique et un comité de pilotage (ce dernier notamment constitué des Présidents des CDC et des maires des communes concernées) ont suivi les différentes phases d'élaboration du projet. Différentes pistes ont été étudiées, de nombreuses discussions ont eu lieu avec tous les partenaires concernés (CCBA, DIR massif central, le département, les communes de Lalevade et de Prades, les associations, usagers, etc...).

Le Comité de pilotage avait validé une première proposition du projet en phase PRO en date du 25/06/2020.

Ce projet proposait notamment :

- la création d'un petit parking sur l'ancienne plateforme ferroviaire au niveau du giratoire de Prades
- la descente de la voie ferrée pour rejoindre la plage de Lalevade par la route de l'Hoste du Fau,
- et une voie cyclable double sens depuis la descente du talus au lieu-dit Gué d'Arlix sur Labégude jusqu'à l'entrée du parking de Labégude, rue de l'industrie.

Suite à diverses remontées de la population, et après échanges avec divers interlocuteurs techniciens (DIR, DDT, Département...), les modifications suivantes ont été apportées, qui nécessitent une nouvelle validation des élus des communautés de communes.

- Abandon de l'aménagement d'un parking au niveau du giratoire de Prades, celui-ci n'étant pour l'instant pas suffisamment sécurisé au niveau de la gestion du pluvial et des remontées d'eau (anciennes mines,...).

Cet aménagement ne permettait pas par ailleurs une traversée sécurisée du rond-point (sans débouché de l'autre côté).

- L'itinéraire proposé, à partir de la voie de chemin de fer au niveau de « l'Hoste du Fau » par la création d'un plan incliné sur la voie de chemin de fer puis par les voies communales de Prades et de Lalevade a été également rediscuté.

La solution d'un passage par la route d'Arlix depuis le Pont dit de Beauregard n'a pas été jugé suffisamment sécurisé par les techniciens sollicités pour les raisons suivantes : route à 50 km/h, en rase campagne (jugé plus accidentogène), plus circulée qu'une petite voie communale, virages...). Cette voie par ailleurs ne mènerait à la plage que par un cheminement nécessitant une conciliation foncière et avec un risque d'inondabilité plus difficile à gérer en cas de crue. Une autre solution avec passage par un champ ou par la voie communale contournant le hameau de l'Hoste du Fau ne sont pas non plus retenus. Les solutions d'aménagement (zone 20, coussins berlinois...) prévus pour sécuriser la voie seront renforcées par des marquages au sol des entrées donnant sur la voie et des cédez-le-passage aux endroits des chemins de desserte privés).

- Concernant la traversée de la RN 102 afin d'atteindre le parking de la Gare et de desservir les commerces : elle se ferait depuis l'allée des marronniers et au niveau de la descente de la gare. Ce tracé et les aménagements à mettre en place ont été validés en concertation avec la DIR massif central.

- Concernant Labégude, le tracé est inchangé sauf à l'entrée de Labégude, des riverains ayant fait savoir qu'ils préféreraient que la voie passe derrière leur maison. Cette solution offrant une voie plus sécurisée car en site propre et les propriétaires ayant donné leur accord, elle vous est proposée aujourd'hui. Elle arrive au même niveau du parking de la Rue de l'industrie.

Les bureaux communautaires des deux communautés de communes (en groupement de commande) sont invités à valider ces itinéraires et propositions afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

5. Subvention aux associations locales :

Le président propose d'attribuer les subventions suivantes sur l'exercice budgétaire 2020 :

Associations	Subventions 2020 proposée
Dojo Jaujacquois Judo (plus de 50 licenciés – 18 ans)	750 €
Jaujac sportif Foot (moins de 20 licenciés – 18 ans)	250 €
Format	2 000 €

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

6. Admission en non-valeur :

Monsieur le Président rappelle la délibération du 16/07/2020 portant délégation du conseil communautaire au Bureau communautaire pour se prononcer sur l'admission en non-valeur. Dans le but d'apurer la comptabilité, Madame la trésorière de Thueyts a dressé l'état des créances dont elle sollicite l'admission en non-valeur, sur le budget principal. Le président propose de valider ces non valeurs :

- Créances irrécouvrables pour lesquelles l'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont dispose la trésorière ont été mises en œuvre et qu'elles sont restées sans effet : pour un montant global de 855.86 € (art 6541).

- Créances éteintes pour lesquelles le recouvrement a été rendu impossible suite à une procédure de liquidation judiciaire ou une procédure de surendettement : pour un montant global de 1 579.40€ (art 6542).

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition.

7. Divers :

Projet de PUMP TRACK communautaire sur la commune de Meyras :

Cédric D'IMPERIO donne la parole à Karine ROBERT au sujet d'un projet d'équipement sportif « pump track ».

Karine ROBERT expose le projet d'extension du centre médical de Meyras (cabinet médical + anciens vestiaires sur 125 m²) et 130 m² en plus pour les 6 médecins (salle de conférence, cabinets médicaux, urologue, électro-musculaire). Six médecins actuels de notre territoire prendront leur retraite dans les années à venir, et ces départs ne seront pas compensés par les six médecins de Meyras. Ceux-ci travaillent activement à faire venir des internes et spécialistes (en rééducation à l'effort cardiaque par exemple pour laquelle il faut une salle de motricité). Ils ont demandé le label « sport santé ».

Dans ce contexte, elle a été sollicitée par les kinés de Meyras pour l'aménagement d'une structure de type « pump track » dans le cadre de ce label « sport santé ».

Les communes de Jaujac, Prades, Lalevade d'Ardèche ont envisagé d'investir dans une structure de ce type. Il convient donc d'étudier une complémentarité entre ces lieux.

Le projet peut bénéficier de 80 % de subvention s'il est porté par la CDC (région) et présenté dès le début d'année 2021. Le projet de Meyras serait construit sur le demi-stade de foot actuel avec 3 niveaux de difficultés (petits, débutants, confirmés), et serait complété par un parcours santé au-dessus, sur 1 600 m². Il pourrait être utilisé par les écoles, les clubs, les particuliers, et il pourrait y être organisé des évènements.

Pour cela, l'aire de camping-car serait enlevée (le camping Ventadour achèterait la borne et assurerait ce service).

Le Conseil Municipal de Meyras s'est déjà prononcé favorablement sur le principe du Pump track dans ces conditions à Meyras.

Cédric D'IMPERIO demande si le bureau est favorable pour que cet équipement pump-track soit d'intérêt communautaire au même titre que les autres équipements actuels (boulodrome, piscine, stades de Lalevade et de Thueyts, Gymnase).

Le bureau communautaire à l'unanimité donne un accord de principe afin de présenter un dossier aux différents financeurs début 2021.

Informatisation des bibliothèques :

Stéphane GINEVRA informe le bureau qu'il a rencontré Marie-France FABREGES, Vice-président de la CDC en charge de la culture, pour lui présenter un dossier pour l'informatisation des bibliothèques. Un financement à hauteur de 40% pourrait être demandé auprès du département. Une réunion devrait être organisée en janvier avec le CD 07 pour faire le point sur ce dossier et sur les possibilités pour notre secteur, en accord avec les bibliothèques des communes.

La séance est levée à 20h.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.